



## Le plan propreté de la ville

Le plan propreté de la Ville désigne l'organisation de l'ensemble des moyens dont dispose la municipalité pour mener à bien sa mission de nettoyage de l'espace communal. Il s'appuie sur un diagnostic précis du territoire, qui identifie notamment les « points noirs » en termes de propreté : dépôts sauvages, zones à fort passage nécessitant une attention particulière, déjections canines, incivilités diverses...

Ce plan 2021-2023 se compose d'un ensemble d'actions, progressivement mises en place, devant permettre de renforcer notre efficacité autour des 3 axes principaux que sont la prévention, le ramassage et, lorsqu'il le faut, la répression. Parmi les dispositifs prioritaires de ce plan qui sont mis en oeuvre dès le mois d'avril, soulignons déjà l'augmentation des effectifs des cantonniers.

### La mise en place d'un nouveau dispositif de cantonniers

En plus du service de nettoyage assuré par les balayeuses mécaniques vient s'ajouter la mise en place d'un dispositif de 8 cantonniers, dont 4 nouveaux agents. Six d'entre eux auront des parcours définis sur des zones dédiées.

- ▶ **Quartier Jacob jusqu'au quartier Poudrierie** : périmètre de la place de la Libération, secteur de l'ancienne Église jusqu'à l'avenue Robert-Schumann
- ▶ **Quartier Centre** : toutes les rues adjacentes à la mairie
- ▶ **Quartiers Danton et Gargan** : en périphérie de l'ex-Nationale 3, et autour du secteur de Chanzy

Des concertations, notamment avec les conseils de quartier, permettront aussi à la Ville d'ajuster dans le temps ce dispositif qui a pour but d'offrir un service au plus près des attentes des Livryens.

### Pourquoi des cantonniers ?



Les obstacles urbains (voitures ventouses, plots anti-stationnement...) se sont multipliés ces dernières années, rendant le travail difficile, voire impossible pour les balayeuses. Un cantonnier peut, pour sa part, opérer avec sa pince ou son balai, là où les engins mécanisés de nettoyage ne vont pas. Leur présence permet également de signaler et de traiter rapidement toute anomalie liée à la gestion quotidienne du cadre de vie. Véritables agents de proximité, les cantonniers peuvent ainsi sensibiliser sur les bons gestes et les bons comportements à adopter.

## Un dispositif de lutte plus complet

Des moyens humains et mécaniques, une méthode basée sur la sectorisation, tout est mis en place pour relever le défi de la propreté. Maintenant, c'est en effet chaque jour 37 agents qui entretiennent le territoire communal. C'est aussi entre 4 et 6 balayeuses, associées chacune à un agent équipé d'une souffleuse, qui effectuent cette mission du lundi au vendredi, de 7h30 à 16h30. Il faut en effet près de 2 semaines pour nettoyer l'intégralité de la ville. Ces matériels pouvant subir des aléas (maintenance, incidents urbains..), pour s'assurer de leur disponibilité suffisante, une nouvelle balayeuse a été budgétée sur cette année 2021. Vous verrez donc en action, d'ici quelques mois, une nouvelle balayeuse d'une couleur différente dans les rues de notre ville.



## Installation de nouvelles corbeilles de rues

Une cinquantaine de corbeilles de rues supplémentaires sont en cours d'installation sur la ville. Certaines sont déjà installées dans le quartier Centre. Rappelons que depuis 2019, c'est près d'une centaine de nouveaux équipements qui ont été répartis sur tout le territoire communal. D'une capacité de 80 litres, leurs emplacements ont été déterminés, pour la plupart, en collaboration avec les conseillers de quartiers, qui ont identifié les zones les plus sensibles. Du lundi au vendredi, deux agents sont chargés de les vider (un troisième agent viendra bientôt renforcer l'équipe). Ces 470 corbeilles ne sont pas destinées à recueillir les sacs poubelles des ménages, mais bien les papiers et autres débris qui peuvent encombrer les poches des piétons.

Pour les propriétaires de chiens, la municipalité met gratuitement à disposition des Livryens 31 distributeurs de sachets à déjections canines. Ces dispositifs sont à retrouver notamment aux entrées des espaces verts de la commune.

## Ne jetez pas vos masques par terre

Depuis le début de la crise sanitaire, des masques chirurgicaux se retrouvent un peu partout sur les trottoirs et les espaces verts de la ville. L'apparition de ce nouveau type de déchets dans l'espace public est à la fois désastreuse pour l'environnement, mais aussi pour la sécurité

sanitaire. Leur présence crée en effet un risque de contamination pour les habitants et les agents municipaux chargés de l'entretien des espaces publics communaux. Dès lors, faites preuve de civisme en adoptant les bons gestes. Déposez vos masques usagés dans un sac-poubelle soigneusement fermé et placez-le dans le conteneur des ordures ménagères (poubelle à couvercle bleu). Dans la rue, pensez à utiliser les corbeilles prévues à cet effet. Le montant de l'amende pour non-respect de la législation est de 135 euros.



## Un désherbage plus efficace

Le nouveau plan propreté comprend également le désherbage de l'espace communal. Si cette mission ne relève pas de la propreté urbaine proprement dite, elle contribue au sentiment de netteté et d'entretien de l'espace public. Pour assurer cette mission, la municipalité a fait le choix de confier cette tâche à un prestataire extérieur qui interviendra plus souvent dans l'année.

## Une ville sans pesticides

Pour les campagnes de désherbage, le prestataire sera astreint à l'utilisation de techniques alternatives, afin de pallier à l'utilisation de pesticides en ville. Depuis 2017, la loi Labbé interdit en effet l'usage des pesticides chimiques dans l'ensemble de l'espace public. Des solutions ont été trouvées pour y remédier, notamment le recours au désherbage manuel effectué à l'aide de désherbeurs mécaniques ou à vapeur d'eau, thermiques...

Le désherbage de la commune concerne près de 180 km de trottoirs. Jusqu'à présent, deux campagnes avaient lieu chaque année. Soumis d'avantages aux aléas climatiques, le désherbage manuel en « zéro phyto » implique un entretien plus régulier. La Ville a donc mis en place 4 sessions de désherbage par an contre 2 précédemment. Sous-traitées à un prestataire extérieur, ces campagnes de désherbages permettent aussi à la ville de réorienter ses effectifs vers ses missions premières de nettoyage. D'ordinaire, 6 agents sont en effet requis pour ces opérations.

## Un nouveau plan de gestion du désherbage

Sur la base d'un cahier des charges précis, le prestataire réalisera des sessions de désherbage sur l'ensemble du territoire communal, selon le calendrier suivant :

- ▶ 1er passage : de fin mars à fin avril.
- ▶ 2e passage : de fin mai à fin juin
- ▶ 3e passage durant tout le mois d'août
- ▶ 4e passage : de fin octobre à fin novembre

*En cas d'intempéries, ce calendrier est susceptible d'être légèrement modifié.*

## Zoom sur le désherbage des cimetières

L'entretien des 11 hectares que représentent les deux cimetières communaux est désormais



confié à une entreprise spécialisée, qui a pour spécificité d'employer des personnes porteuses de handicap. Cette dernière permet également de préserver l'environnement puisqu'aucun produit chimique n'est utilisé. Le désherbage est ainsi réalisé avec un outillage moderne et non polluant. Après une première session effectuée au mois de mars, une prochaine aura lieu à la fin du mois d'avril, puis en mai, en août et en octobre sur les deux cimetières de la Ville.

---

## La ville intensifie les opérations "coup de propre"

Chaque mois, des opérations « coup de propre » sont menées par les services de la ville.

### Une opération coup de propre : c'est quoi ?

En plus du nettoyage quotidien de la voirie, la Ville a décidé de mettre en place régulièrement ce type d'opérations déjà réalisées ponctuellement. Chaque mois, pendant une demi-journée, un secteur à forte fréquentation sera ainsi nettoyé dans son intégralité. Balayeuses, souffleuses, camion-grue... L'intervention concentrera des moyens conséquents sur le secteur déterminé et considéré comme problématique, notamment compte tenu de la quantité de véhicules en stationnement.

Avant son déroulement, un arrêté d'interdiction de stationner sera affiché sur les zones concernées. Attention ! Les véhicules encore présents au moment du nettoyage seront mis en fourrière par la police municipale.

En plus de ces opérations spéciales, la Ville souhaite également sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de la propreté en développant davantage les nettoyages citoyens.





## La Ville n'agit pas seule

La commune souhaite sensibiliser les habitants, notamment par le biais de sa jeunesse. Des opérations de ramassages dans le cadre des programmes : « BAFA Citoyen » et des bourses « coup de pouce » sont pour cela régulièrement organisées. Le Conseil Municipal des Jeunes Citoyens (CMJC) et le Conseil Local de la Jeunesse (CLJ) travaillent également sur des projets de sensibilisation à la propreté urbaine. D'autre part, l'engagement des citoyens de bonne volonté est également un maillon essentiel de ce travail collaboratif. Le collectif « Ramassage citoyen Livry-Gargan » agit au quotidien contre ces incivilités en signalant au service propreté les zones sensibles. Leurs bénévoles organisent également des opérations de ramassage de déchets tout au long de l'année. Le collectif « Green for Us » poursuit es mêmes objectifs.

Enfin, la Ville veut aussi agir avec ses commerçants. La signature début 2021 d'une convention propreté avec l'enseigne Mac Donald's est en train d'être mise en place de manière opérationnelle et sera suivie d'autres avec de nouvelles enseignes.



## Propreté et civisme : stop aux dépôts sauvages !

Dans le cadre du nouveau plan propreté, lutter contre les dépôts sauvages reste une priorité. Ces amoncellements d'ordures coûtent cher à la Ville et donc à l'ensemble de ses habitants. C'est pourquoi la municipalité a décidé de renforcer la prévention lorsque les auteurs sont de bonne foi (erreur dans les dates de collecte

par exemple), mais aussi de durcir les procédures lorsque ce n'est pas le cas. Sa politique de verbalisation sera, pour cela, actualisée et renforcée à partir du mois de juin prochain.

## Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Tout dépôt d'objet, de quelque nature qu'il soit, effectué en dehors des lieux et du calendrier de dépose est considéré comme un dépôt sauvage. Ces déchets non collectés par l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est restent alors à la charge de la Ville. Chaque jour, 10 agents municipaux du service propreté à l'aide de 5 camions-bennes, dont un poids lourd, collectent environ 50m<sup>3</sup> de dépôts sauvages. Imaginez les 750m<sup>3</sup> du

grand bassin du centre nautique Roger-Lebas, rempli intégralement de déchets tous les 15 jours. En 2019, plus de 1500 tonnes de dépôts sauvages ont été ramassées par le service propreté contre 1300 tonnes d'encombrants par l'EPT.

## La Ville sanctionne

L'abandon de dépôts sauvages sur la voie publique est passible d'une amende de 150 €. Lorsque l'acte est réalisé avec l'aide d'un véhicule, le contrevenant s'expose à une amende de 1500 € qui peut aller jusqu'à la confiscation du véhicule utilisé. Des agents assermentés et la police municipale interviennent sur le territoire, pour lutter contre ces incivilités. Lorsque le contrevenant est identifié, les frais générés pour l'enlèvement de ces dépôts sont également imputés à leurs auteurs par la Ville, qui applique le principe du pollueur-payeur. La somme varie selon le volume, la nature des déchets, le matériel et le nombre d'agents mobilisés.

## La Ville solutionne

Parce que la propreté urbaine est l'affaire de tous, la Ville souhaite impliquer un maximum d'acteurs. Le plan propreté prévoit par exemple l'élaboration d'un contrat local de propreté, véritable charte d'engagements réciproques entre la Ville et les bailleurs sociaux. Ces derniers sont des interlocuteurs privilégiés pour accompagner la municipalité dans cette démarche d'amélioration de son cadre de vie.

Des moyens existent également pour se débarrasser vertueusement de ses encombrants. Il s'agit tout d'abord de respecter les jours de collecte indiqués dans le calendrier de l'EPT. En dehors de ces jours, ces déchets peuvent être déposés à la déchèterie de Livry-Gargan, située 60, rue de Vaujourn. L'accès à la structure est gratuit pour les particuliers. Il suffit de se présenter à l'entrée avec son véhicule muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'EPT au 0800 50 49 36 (numéro vert, appel gratuit) ou rendez-vous sur [www.grandparisgrandest.fr](http://www.grandparisgrandest.fr)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN

3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43